

CONSEIL MUNICIPAL
DU
MARDI 15 DÉCEMBRE 2009,
18H30.

- ORDRE DU JOUR -

I – INSTITUTIONS.

1/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX (CPA) – ATTRIBUTION DE TROIS SIÈGES DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES À LA COMMUNE D'EGUILLES – DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE DE VENELLES.

2/ DÉFINITION DES MISSIONS DÉVOLUES AU SERVICE PUBLIC COMMUNAL EN CHARGE DU TOURISME.

II – AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE.

3/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIÉE POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX - APPROBATION DE LA CONVENTION.

III – SÉCURITÉ PUBLIQUE.

4/ POLITIQUE DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS DE LA ROUTE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ROUTIÈRES – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN SITE POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE AUTOMATIQUE DE FRANCHISSEMENT DE FEUX ROUGES (CAFR) AU CARREFOUR AVENUE DES LOGISSONS/CHEMIN DE LA CARRAIRE/CHEMIN DE VIOLAINE.

IV – FINANCES ET SUBVENTIONS.

5/ VOTE DES TAUX – FISCALITÉ EXERCICE 2010.

6/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2010 - BUDGET VILLE.

7/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET AU CCAS – EXERCICE 2010.

8/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA FORÊT COMMUNALE PROGRAMME 2010.

9/ DÉBROUSSAILLEMENT 2010 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX.

10/ DEMANDE DE SUBVENTION À LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX – AIDE À LA PROGRAMMATION ET À L'ACTION CULTURELLES – EXERCICE 2010.

11/ DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS POUR UNE PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX AUX CHARGES INDUITES PAR L'ACTION ET LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES SERVICES MUNICIPAUX – EXERCICE 2010.

V - DÉVELOPPEMENT DURABLE.

12/ RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ET D'AIDES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE MIS EN PLACE PAR LA COMMUNE – EXERCICE 2010.

VI – PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES.

13/ ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ.

14/ APPROBATION DE LA CONVENTION "SANTÉ ET TRAVAIL" - MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE AVEC LE CDG 13.

VII – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

(En vertu de la délibération n°49/2009 du 24 mars 2009).